

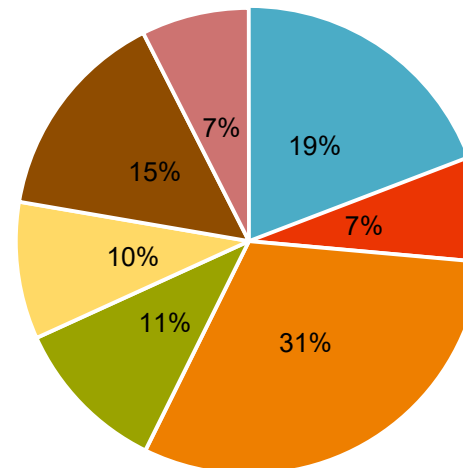
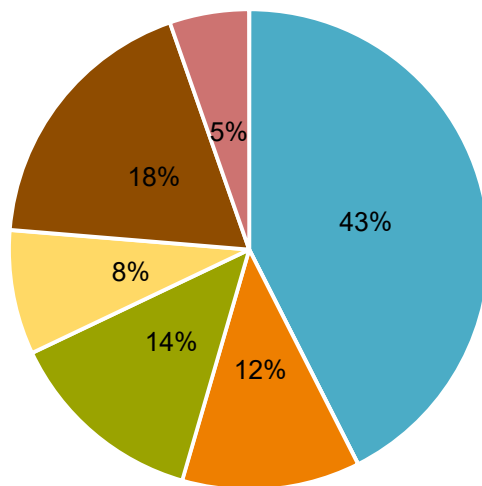


**Rapport d'  
Orientation  
Budgétaire  
2021**

- **Un environnement économique traversé d'incertitudes avec la crise sanitaire**
  - Perte de PIB estimée à 8,3% en 2020
  - Plan de relance 2021-2022 de 100 milliards sur 3 axes écologie, compétitivité, et cohésion, dont allègement des impôts de production
- **Suppression de la TH, remplacée par la TVA, et réduction des bases des bâtiments industriels (impact TF CFE)**
  - Perte d'autonomie financière de la collectivité
  - Evolution du lien entre le contribuable, l'utilisateur et le financement du service public



**Illustration de la perte d'autonomie financière et de pouvoir de taux :  
évolution de la structure des recettes réelles courantes de fonctionnement du Bassin de Pompey  
entre 2014 et 2019 (préfigurant 2021)**



- Fiscalité avec pouvoir de taux (CFE, TF, TH en 2014)
- Part TF et CFE sanctuarisée (étab. indus.)
- Fiscalité non maîtrisée (CVAE, TASCUM, IFER, TH en 2019)
- Fiscalité affectée (TEOM)
- Produit des services
- Dotations générales
- Autres participations liées à l'activité (CAF)

## Un positionnement dynamique et volontaire de l'intercommunalité pour participer au plan de relance et soutenir le territoire

### Une cellule d'accompagnement et de suivi de proximité

- Contribution au fonds Résistance,
- Evolution du dispositif d'aides directes, dont un dispositif de chèque numérique
- Démarches engagées dans le cadre de Territoire d'Industrie, de l'Ecologie Industrielle et Territoriale ou encore FrenchTech East à travers FLTech

### Une aide renforcée aux commerces de proximité

- Exonération de la redevance d'occupation du domaine public
- Une campagne de promotion des commerces et développement de la plateforme [jeconsommevaldelorraine.fr](http://jeconsommevaldelorraine.fr) avec le PETR Val de Lorraine
- Opération *Double la mise* : 8 000 bons d'achat permettant une dépense de 160 000€ dans les commerces du territoire.

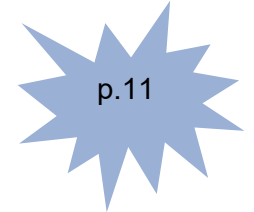
### Des acteurs économiques mobilisés pour apporter une réponse de proximité

- les Brasseries de Champigneulles, Cosbelle à Millery ont produit du gel hydroalcoolique
- Drive Devibiss a développé une chaîne de production de masque certifiés par AFNOR
- Des artisans et associations locales (Amarrage à Frouard, Akilamod à Champigneulles) ont produit également des milliers de masques de manière artisanale

→ 230 000 euros mobilisés



## La crise sanitaire COVID : un impact sur 2020 qui pourrait se prolonger



- **Une perte de recettes dues aux fermetures des établissements** ouverts au publics :  
restauration, équipements sportifs, accueil de la petite enfance : **- 1,2 M€**
- Des dépenses supplémentaires portées par l'intercommunalité, notamment **l'achat de masques de protection pour les habitants du territoire : + 140 k€**
- Des **dépenses supplémentaires volontaires** de soutien à l'économie locale :  
**+ 100 k€ dépensés et 230 k€ mobilisés**

**=> Le total de ces surcoûts est estimé à 1,4 M€ pour l'année 2020.**

- A ces points s'ajoute le **maintien des rémunérations des personnels en autorisation spéciale d'absence pour fermeture d'établissement.**

**=> Le maintien de la masse salariale est estimé à 1,2 M€.**

## Une épargne dégradée par la crise sanitaire mais permettant un bon niveau d'autofinancement



Une **faible évolution des recettes réelles de gestion** sur les 4 dernières années

- 1,42% en moyenne par an sur le budget principal
- Une **baisse des produits des services** en 2020 du fait de la fermeture des établissements (petite enfance, piscines, COSEC) durant la crise COVID.

Une maîtrise des **dépenses de gestion** (1,5% hors transferts et développements de service)

- Transferts de personnel eau et assainissement (refacturés sur les budgets annexes)
- Développement d'activité avec l'ouverture de l'espace emploi
- Reprise en régie du ménage des bâtiments via un chantier d'insertion neutralisée par l'arrêt des contrats de prestation et des dispositifs d'aides aux postes et FSE attendus en 2021

Une **épargne nette dégradée** du fait de la crise **mais maintenue à ≈ 3,4 M€ fin 2020**

Un **niveau d'autofinancement des investissements** qui reste bon

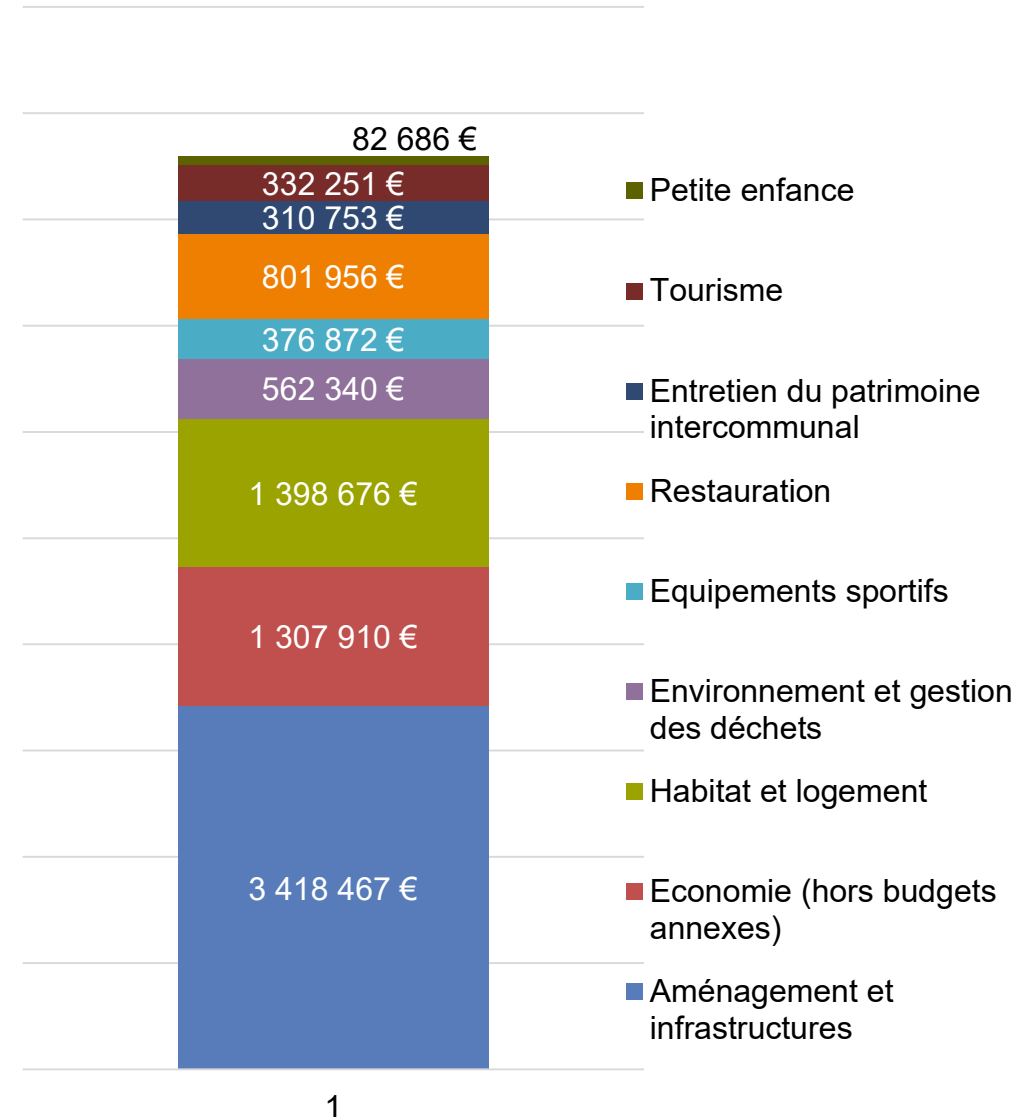
Données Budget Principal, en €	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 estim.	Evol moyenne annuelle
RECETTES DE GESTION	32 780 737	32 832 219	34 294 274	34 197 104	1,42%
DÉPENSES DE GESTION	25 145 008	26 912 096	28 495 672	29 509 220	5,48%
ÉPARGNE DE GESTION	7 635 729	5 920 123	5 798 602	4 687 884	-15,01%
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	6 365 671	4 813 840	4 961 553	3 420 534	-18,70%

## 59 M€ investis sur les 7 dernières années 2014 - 2020

- **41% de dépenses de voiries et d'infrastructures**, dont voies douces Boucle de la Moselle - Charles le Téméraire et plan lumière
- **Politique de l'Habitat : 17% des investissements**
- **Economie-Emploi-Insertion : 15% des investissements** construction Delta Service et Affaire, FLTech, chantier maraichage
- **Restauration-nutrition** : construction de la cuisine centrale 3,2 M€
- **Développement des sites d'accueil petite enfance** : Beausite à Liverdun, Bouxières-aux-Dames
- **Sport tourisme** : rénovations du COSEC de Frouard, rénovation du camping et aménagement haltes fluviales
- **Environnement** : achat de bacs et conteneurs enterrés, début des travaux de la déchetterie

Les **subventions perçues** de 2014 à 2020 s'élèvent à **5 M€** : 20% du montant des projets éligibles

### Investissement moyen annuel de 2014 à 2020 : 8,6 M€



## Un budget annexe transports en transition

Un **transfert de la compétence** transport en commun au syndicat mixte de transport suburbain nancéien

Une **baisse du Versement Mobilité de 5%** en raison de la crise sanitaire

Un **marché 2014-2019 terminé**

Une **Délégation de Service Public (DSP)** qui se dessine à compter de 2021 avec des enjeux importants

- Recherche du meilleur niveau de service sur le territoire
- Renouvellement des véhicules
- Équilibre du budget
- Harmonisation tarifaire dans le périmètre de la DSP



Données Budget Annexe transports, en €	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evol moyenne annuelle
RECETTES DE GESTION hors participation du budget principal	2 263 860	1 910 890	2 206 150	2 015 252	-3,80%
DÉPENSES DE GESTION	2 730 589	2 654 119	2 697 924	2 426 059	-3,86%
ÉPARGNE DE GESTION	-466 729	-743 229	-491 774	-410 807	-4,16%

## L'équilibre du budget annexe restauration se dégrade

- Une progression des effectifs (+4,3% en 2019) et des dépenses de personnel d'encadrement : 200 agents mis à disposition
- Une évolution du budget consacré à l'approvisionnement en produits Bio et circuits courts (28 % en 2019) pour répondre aux enjeux de 50 % de la loi Egalim
- Une activité fortement impactée par la crise avec des pertes de recettes (près de 300 K€) et le maintien des remboursements des mises à disposition aux communes alors que le service était interrompu (358 K€)

## La fin de la période d'harmonisation tarifaire

- **2,2 M€ de recettes** moyennes annuelles avec une recette moyenne tous public qui passe de 3,73€ en 2018, 3,58€ en 2019 et 3,62 € par repas en 2020 et **20% du public facturé** en-dessous ou très proche du coût d'un repas produit / livré
- L'harmonisation tarifaire menée depuis 2017 a permis une progression peu sensible pour les familles. Une réflexion est à mener sur la révision des tarifs et le taux d'effort.



Données Budget Annexe restauration, en €	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Evol moyenne annuelle
RECETTES DE GESTION hors participation du budget principal	2 013 900	2 172 226	2 331 144	1 702 966	-5,44%
DÉPENSES DE GESTION	3 444 601	3 721 119	3 875 563	3 805 557	3,38%
DEFICIT DE GESTION	-1 430 701	-1 548 893	-1 544 419	-2 102 591	13,69%



## Des évolutions de coûts et une nécessaire adaptation des recettes

- **Evolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)** à partir de 2021 jusqu'en 2025 : le coût de la mise en décharge et de l'incinération doit être supérieur de 10€ la tonne à celui du recyclage.
- **Nouveau taux de TVA réduit à 5,5%** pour certaines prestations d'économie circulaire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour compenser évolution TGAP.
- **Variabilité des recettes** liées à la revente de matière avec de **larges fluctuations à la baisse** (-100 K€ en 2020).
- **Une évolution des contrats du fait de la fin de l'ensemble des marchés** à partir du 31 décembre 2022

## Des actions fortes à engager à court et moyen terme tant pour des enjeux de baisse des déchets que d'équilibre économique

### Evolution de la part variable pour inciter les gens à trier plus et baisser leur tonnage.

- Une hausse de 15% des recettes totales pour être plus incitatif et maintenir l'équilibre du service de gestion des déchets
- La part incitative pourrait être portée à 20% dans un second temps avec une baisse de la part fixe (taux de TEOM) en lien avec la révision de la fréquence de collecte (C0,5).

### Objectif de baisse globale des déchets

- Baisser les tonnages d'ordures ménagères résiduelles grâce à de nouvelles filières
- Diminuer le volume global grâce à la prévention à la mise en œuvre du futur marché global de performance de collecte.

Mise en œuvre de la TEOM incitative	2016	2017	2018	2019	2020
Part Fixe : taux de TEOM	10,1 %	9,00 %	7,96 %	7,70 %	7,70 %
Tarif de la part Incitative	/	/	2,08 € / m3 0,65 € / levée		
Poids de la part incitative			≈ 10 %	≈ 10 %	≈ 10 %

## L'évolution des effectifs

Un effectif d'agents en évolution depuis 10 ans représentant un tiers des dépenses de fonctionnement

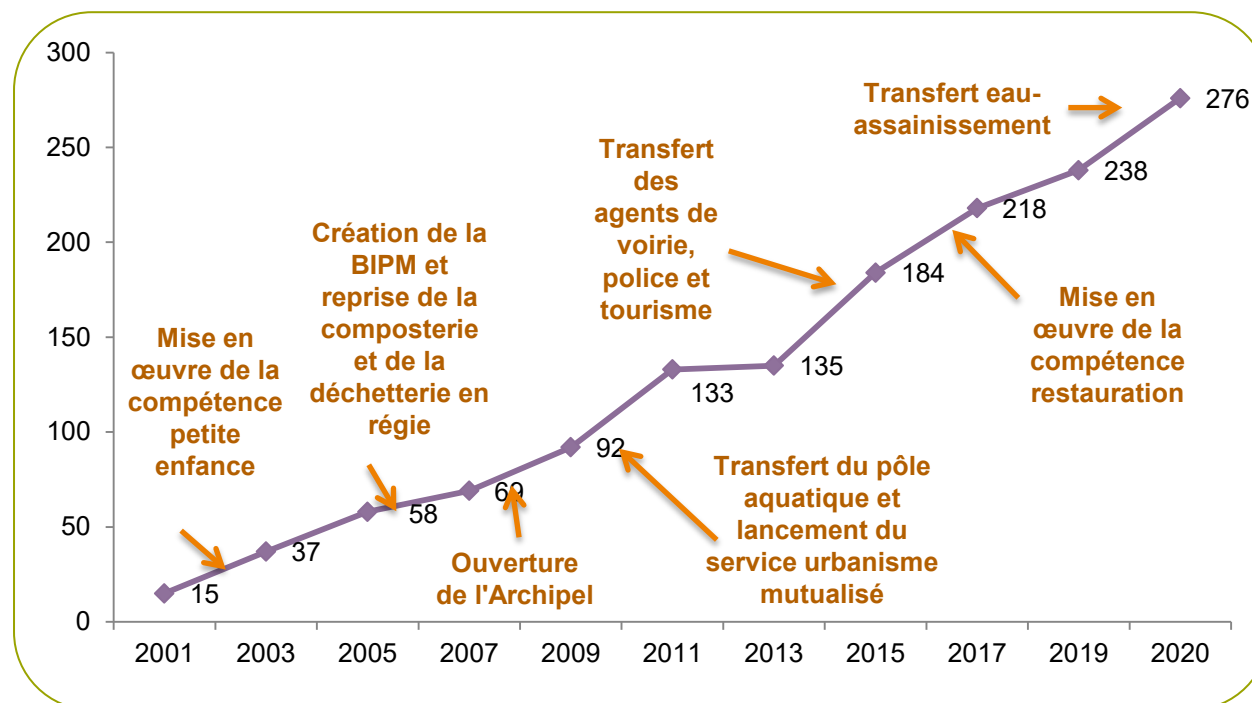
- **Transferts de compétences** vers l'intercommunalité
- Une progression des effectifs de 16% sur 2020 pour atteindre **276 agents** au 31/12/2020.

## Analyse consolidée sur le bloc local : vers la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences

- Une **relative stabilité** sur le **bloc local** : une hausse de 1% des charges de personnel entre 2018 et 2019.
- Une **baisse de 3,7% des charges de personnel entre 2017 et 2019 sur les communes** en lien avec l'évolution des effectifs
- Une **gestion des effectifs** de plus en plus intégrée et coordonnée sur le territoire avec un **plan de formation mutualisé**.

## L'évolution de la masse salariale

Une **masse salariale projetée et maîtrisée à 2,1%** entre 2021 et 2025 : impact des évolutions organisationnelles de la Direction infrastructures ou encore de la Direction cycle de l'eau.



Effectifs	2017	2018	2019
Communes	504	491	492
Bassin Pompey	227	235	230
Bloc local	731	726	722

## Le déploiement du plan lumière générateur d'économies d'énergies

**Un Marché Public Global de Performance (MPGP)** sur 9 ans associant la conception, la réalisation ou la rénovation, l'exploitation, et la maintenance des installations d'éclairage public et également des installations connexes du territoire.

- **Un investissement de 6 M€ sur 4 ans** (10 M€ en intégrant la smart-lighting)
- **Des économies d'énergie avec un engagement de 67% de gain sur l'éclairage public,**
- Le respect environnemental avec une **réduction des émissions de gaz à effet de serre**, et la **préservation de la biodiversité**

Coûts et gains liés à l'éclairage public en €	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Contrats de maintenance éclairage public dans le marché global de performance	471 779	471 779	471 779	471 779	471 779	471 779	471 779
Coûts actuel de l'éclairage public	-321 000	-321 000	-321 000	-321 000	-321 000	-321 000	-321 000
Gains liés aux économies d'électricité				-135 600	-250 500	-349 511	-349 511
Gains liés à l'abaissement de l'énergie lumineuse						-92 900	-154 400
<b>Surcoûts et gains projetés</b>	<b>150 779</b>	<b>150 779</b>	<b>150 779</b>	<b>15 179</b>	<b>-99 721</b>	<b>-291 632</b>	<b>-353 132</b>

## Des transferts d'emprunts qui changent la physionomie de la dette

P32-35

- Un **encours de dette du budget principal modéré** de 8,5M€ en 2020 (soit 221 € par habitant contre 371 € par habitant pour la moyenne de la strate en 2019).
- Un **ratio de désendettement rapide (1,5 ans en 2019)**, contre 4,17 pour les collectivités de la même strate)
- Une absence de prêts toxiques
- Un portefeuille d'emprunt important avec une prépondérance de taux fixes
  - L'encours consolidé passe à 18,5 M€ (3,5 M€ sur l'eau et 7,5 M€ sur l'assainissement)
  - Une gestion de la dette à retravailler (70 lignes d'emprunts)
  - Une répartition de la dette auparavant répartie à 58% taux fixe et 42% taux variable à un poids du taux fixe plus important (73%) et un **taux moyen à 2,44%**.

## Une structure fiscale en évolution et de nouveaux leviers à actionner

### Baisse du pouvoir de taux et faible revalorisation des bases

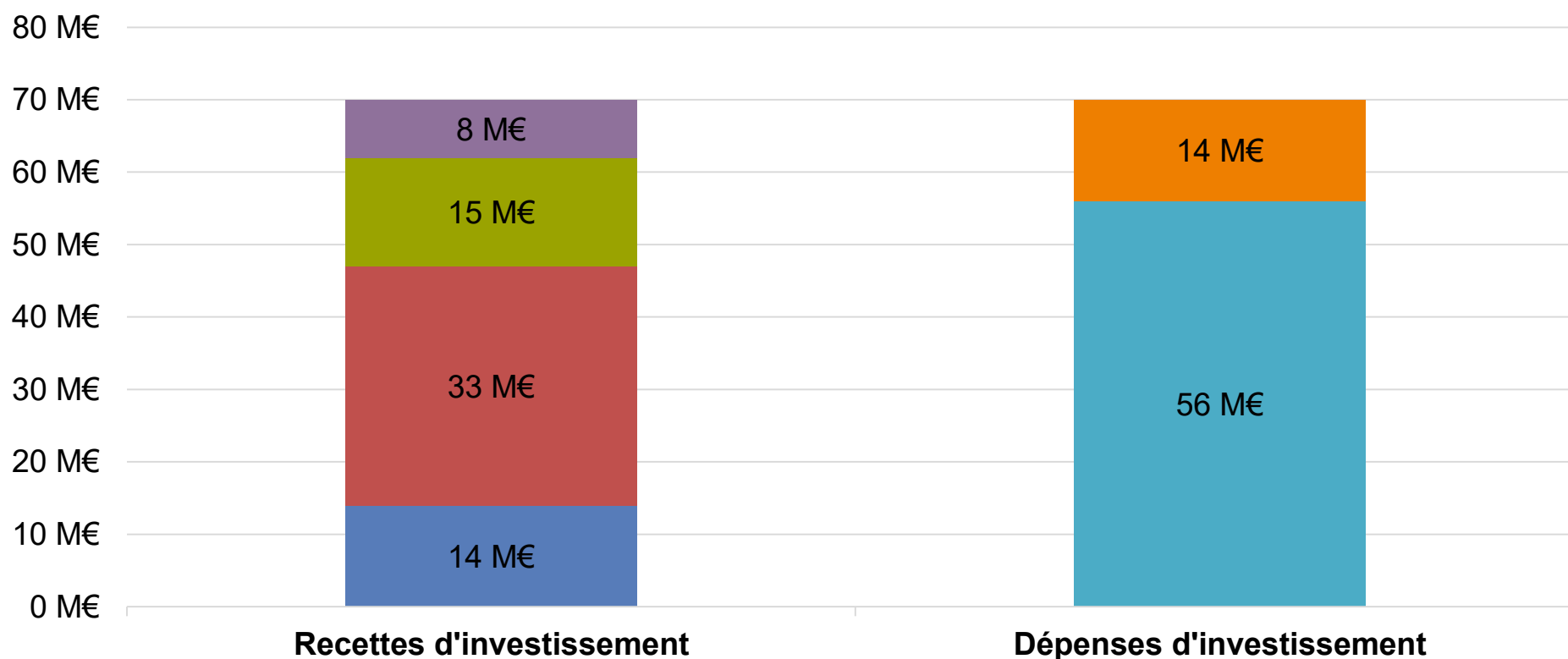
- Une **revalorisation des valeurs locatives indexée sur l'inflation** constatée au mois de novembre N-1 : **0,2% pour l'année 2021**, contre 0,9% et 2,2 % les années précédentes.
- La **suppression de la taxe d'habitation** (80% des contribuables dégrévés en 2020, 100% en 2023) remplacée par une **fraction de la TVA**
- Une **exonération de 50% des bases locatives des établissements industriels**
- Une **approche coordonnée des évolutions fiscales** permettant de mieux appréhender les marges de manœuvre et impacts sur le contribuable du territoire.
- La **taxe GEMAPI**, un **taxe additionnelle couvrant les besoin de financement de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations**

## La prospective et les capacités maximales d'investissements

**Un scénario intégrant les projets engagés et permettant de dégager une capacité d'investissement de 70 M€ sur les 6 prochaines années positionnant:**

- AP-CP déjà votées : 12,8 M€
  - 4,4 M€ sur les pôles d'échanges multimodaux
  - 2,2 M€ sur la voirie et 0,3 sur les voies douces
  - 1,7 M€ sur les projet d'aménagement (ex-SPL)
  - 1,3 M€ sur les études et sols du site Eiffel
  - 1,3 M€ sur la déchetterie
  - 1,1 M€ sur la déploiement de la fibre très haut débit
  - 0,2 M€ sur les projets habitat, 0,1 sur le tourisme, 0,2 sur le patrimoine,
  
- Nouvel équipement aquatique : 22 M€
  
- Plan lumière : 6 M€ (tranche ferme) et 10 M€ si smart city
  
- Gros entretien du patrimoine, des voiries, équipement des services et mise en œuvre de la politique de l'habitat : environ 2,5 M€ par an soit 15 M€
  - Gros entretien des voiries : 1 M€ par an soit 6 M€ sur 6 ans
  - Voies douces : 200 k€ par an soit 1,2 M€ sur 6 ans
  - Gros entretien du patrimoine : 300 k€ par an soit 1,8 M€ sur 6 ans
  - Politique de l'habitat : 700 k€ par an soit 4,2 M€ sur 6 ans
  - Equipement des services (conteneurs, informatique, matériel, véhicules) : 300 k€ par an soit 1,8 M€ sur le mandat

## Les modalités de financement du programme d'investissement



■ Capacité d'auto-financement

■ FCTVA

■ Projets engagés

■ Nouvel emprunt

■ Recettes d'investissement (subventions)

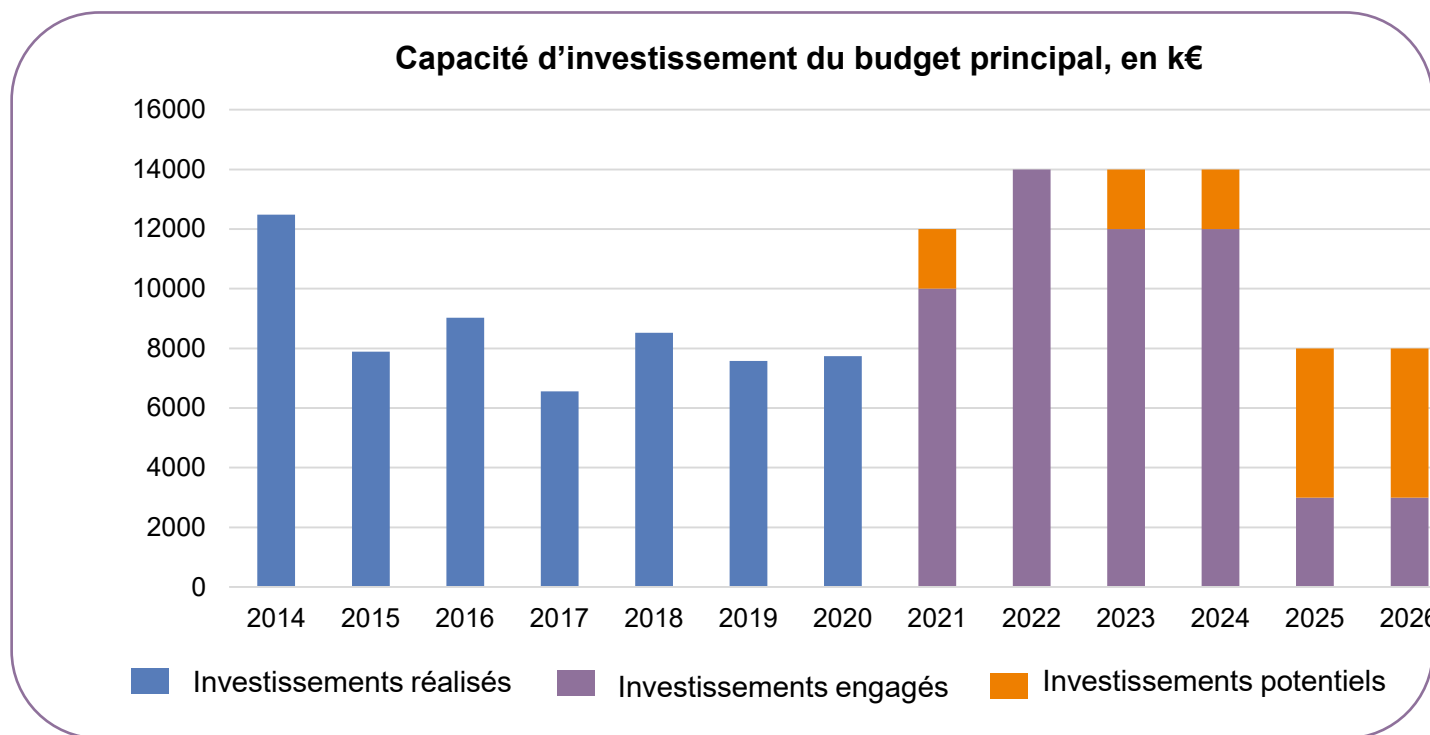
■ Projets à positionner

## Une capacité d'investissement de 70 M€ sur les 6 prochaines

P39-40

Ce scénario avec des hypothèses de recettes (+1,02% par an) et de dépenses de fonctionnement (+1,54% par an) projetées « au fil de l'eau » permet une **moyenne d'investissement de 12 à 14 M€** sur les quatre prochaines années **et 8 à 12 M € à positionner sur les nouveaux projets les prochaines années.**

**L'épargne de gestion reste à un niveau de 2 M€ annuel** en fin de période afin d'assumer les charges patrimoniales. Le recours à l'emprunt est important (33 M€) mais reste en deçà du ratio de désendettement de 10 ans.





## 3 axes de levier budgétaire et financier :

### 1. Un cadrage budgétaire maîtrisé :

- Maintenir le cap d'évolution des dépenses courantes à 1,2% toutes choses égales par ailleurs, hors développement des services et contrats de prestation.
- Travailler la progression des recettes de gestion en parallèle par une actualisation tarifaire dans un contexte de renforcement de la relation aux usagers et d'une offre de services communautaires diversifiée et croissante.

La fin de la période d'harmonisation des tarifs de restauration, permet de construire une nouvelle grille tarifaire prenant en compte le taux d'effort et l'observatoire social.

Avec la prise de compétence eau et assainissement en 2020, un lissage des redevances et tarifs est à l'étude pour une redéfinition applicable en 2022

### 2. Un plan de soutien et d'accompagnement de la relance :

- Poursuivre l'effort d'investissement à hauteur de 13M€ par an et définir à moyen terme un programme pluriannuel d'investissement sur la mandature pour accompagner les mutations sociales et environnementales du territoire ; renforcer les contractualisations avec l'Etat, la Région et le Département et la recherche de financements.
- Mettre en œuvre un programme d'actions pour la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) et de son financement avec l'instauration de la taxe dédiée.
- Conforter les solidarités territoriales et les enjeux du territoire et des communes avec l'élaboration d'un nouveau pacte financier et fiscal
- Respecter la règle d'or sur la dette et maintien d'une solvabilité (capacité de désendettement) de moins de 10 ans.

### 3. Un nouveau panier fiscal :

- Depuis 2011, la fiscalité des ménages est restée stable avec une légère progression en 2016 de la Contribution Foncière Economique
- Avec la réforme de la fiscalité et la suppression progressive de la taxe d'habitation, il convient d'étudier les nouvelles modalités du levier fiscal (TF, TEOM et CFE) et ses évolutions nécessaires au maintien de la capacité d'autofinancement
- Une progression de la part incitative de la TEOM portée de 10 à 15% puis à 20% avec une baisse de la part fixe en lien avec la révision de la fréquence de collecte.